



Deande renseignement tutelle donation dettes

Par **eglantine64**, le **17/05/2010** à **16:24**

Bonjour,

Je vous expose notre cas : ma grand-mère habite la maison mitoyenne à la notre là où elle vit il est marqué sur l'acte notarié qu'elle possède un quart en usufruit et sa fille (ma mère) a les trois quarts en pleine propriété et un quart en nue propriété. Quésque cela veut dire d'autre part ma grand-mère a contracté des dettes qu'elle ne paye pas elle a eu la visite d'un huissier cela lui est égal elle dit qu'on ne peut rien faire à une vieille comme elle 89 ans nous avons été obligées de demander une mise sous tutelle dont nous attendons la réponse personne de la famille ne veut être tuteur ma grand-mère ayant un caractère très fort et ne nous écoutant pas

tout cela pour en venir au fait ma mère comptait me faire donation du morceau où vit ma grand-mère tout en la laissant vivre là mais ayant toutes ces dettes comment cela va-t-il se passer peut-on lui racheter l'usufruit si elle est sous tutelle nous nous posons beaucoup de questions car la banque de ma mère lui a dit qu'elle devrait rembourser les dettes de sa mère comme c'est une ancienne maison de famille séparée en deux cela nous arrangerait de récupérer le tout le côté de ma grand-mère n'est pas du tout entretenu et aura beaucoup de travaux elle ne veut rien faire et même nous on ne peut pas engager les travaux tant qu'elle y vit

J'espère avoir expliqué le cas et je remercie toute personne qui pourrait nous aider à démêler cette histoire qui nous tracasse vais-je devoir payer ses dettes pour récupérer le morceau de maison